

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à compter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à compter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à compter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à compter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2006 - Décision Modificative n°12 - Budget Principal et budgets annexes - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°12 qui, tous budgets et toutes sections confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	9.240.771,23	9.225.771,23	836.600,11	-1.393.063,69	8.404.171,12	10.618.834,92
Section de fonctionnement	2.108.125,61	2.108.125,61	115.050,90	2.329.714,70	1.993.074,71	-221.589,09
TOTAUX	11.348.896,84	11.333.896,84	951.651,01	936.651,01	10.397.245,83	10.397.245,83
DEFICIT	-15.000,00		-15.000,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	11.333.896,84	11.333.896,84	936.651,01	936.651,01	10.397.245,83	10.397.245,83

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'élèvent, en dépenses à 11.348.896,84 €, les mouvements réels à 951.651,01 € et les mouvements d'ordre s'équilibrent à 10.397.245,83 €.

Ces derniers mouvements représentent près de 92 % des mouvements budgétaires et correspondent à des écritures qu'il convient d'enregistrer avant la clôture de l'exercice 2006.

En section d'investissement, cette décision modificative se présente en déficit de 15.000 €, situation provenant d'une inscription d'un crédit de dépense au budget annexe Abattoir pour l'acquisition d'un matériel nécessaire aux abattages rituels.

Le financement de ce déficit ne pose aucune difficulté dans la mesure où, il est plus que largement couvert par l'excédent d'investissement en attente d'utilisation au budget annexe Abattoir. Cet excédent s'élevait au budget supplémentaire 2006 à 4.713.884,10 €.

Au budget principal, les inscriptions proposées en section d'investissement doivent, notamment, permettre d'acquérir, au budget annexe Transports, les logements réalisés au dessus de stations SRR pour un total TTC de 1.252.246,69 €, ces logements ne pouvant rester dans l'actif du budget annexe Transports. Cette remise constitue une dépense pour le budget principal mais une recette (pour son montant HT), au titre de la 1^{ère} phase du Tramway, pour le budget annexe Transports.

Il convient également de noter le remboursement par la Régie PARCUB du fonds de roulement qui lui avait été octroyé à sa mise en place (200.000 €) ainsi que l'annulation de la prévision de versement qui restait à effectuer (300.000 €) sur l'avance globale initialement prévue (500.000 €).

Le remboursement d'autres avances effectué par certaines opérations d'aménagement (ZAC Cœur de Bastide : 1.550.511 € ; ZAC Chaigneau Bichon : 174.503 € ; opération d'aménagement du Quartier du Lac : 405.149,10 € ; Lotissement 6, quai de la Souys : 467.160,51 €) permet, en outre, de pouvoir consentir une nouvelle avance à une autre opération d'aménagement en cours de démarrage : la ZAC des Quais à Floirac et d'abaisser, ainsi, à hauteur de 3.212.374,51 €, le volant d'emprunt relais que nécessite le financement des premiers crédits au budget annexe correspondant.

Au budget annexe Assainissement, il s'avère possible, à partir d'un excédent de recette de fonctionnement, d'autofinancer à hauteur de 1.500.000 € une réinscription de crédits annulés en décision modificative n°8 de 2005 au profit de la station d'épuration du Clos de Hilde à Bègles.

Au budget annexe Transports, figurent les ouvertures de crédits (717.600 €) nécessaires à la remise en état, pour le compte du Port Autonome de Bordeaux et avec son financement, des systèmes d'ouverture et de fermeture des ponts mobiles des bassins à flot.

Cette décision modificative est, enfin, mise à profit pour annuler une prévision de besoin d'emprunt à hauteur de 4.985.656,45 € à raison de 3.212.374,51 € au budget annexe de la ZAC des quais de Floirac, 1.219.722,89 € au budget annexe Transports et 553.559,05 € au budget principal.

Dans ces conditions et compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application des dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part et de la délibération n°2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part :

ADOPTER, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 12 qui, tous budgets confondus, s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes à 11.333.896,84 € et en dépenses à 11.348.896,84 €, le léger déficit de 15.000 € étant largement couvert par l'excédent apparaissant en section d'investissement du budget annexe Abattoir (4,7 M€ au BS 2006).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
29 NOVEMBRE 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

